



Concours S-129-25-26

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN ADMINISTRATION

Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides est un milieu de travail situé à proximité de la nature. Notre organisation offre des services d'enseignement de qualité à environ 4 800 élèves. Nous comptons vingt et une écoles primaires, une école primaire-secondaire, une école secondaire, un centre de formation professionnelle et un centre d'éducation des adultes. Nos établissements sont répartis en milieux semi-urbains et ruraux.

Avantages de travailler avec nous:

- ❖ Minimum de vingt (20) jours de vacances annuellement;
- ❖ Près de deux (2) semaines de congé durant la période des fêtes;
- ❖ Salaire horaire entre 27,75\$ et 37,04\$, selon expérience;
- ❖ Accès à un programme d'insertion professionnelle;
- ❖ Régime de retraite à prestations déterminées;
- ❖ Régime d'assurances collectives.

DATE LIMITE POUR POSTULER

10 mai 2026, à 16 h

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en prenant soin d'inscrire le numéro du concours via le lien suivant :

[POSTULEZ ICI](#)

Lieu de travail :	Service des ressources humaines, service de la paie
Heures de travail :	35 heures par semaine
Horaire de travail :	Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h
Statut :	Poste régulier
Supérieur(e) immédiat(e) :	La direction du service
Entrée en fonction :	Dès que possible

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer divers genres de travaux techniques reliés à la gestion des ressources humaines, à l'élaboration et à la mise en application de normes et des travaux reliés aux opérations administratives. Dans son travail, elle peut assister du personnel professionnel et du personnel cadre.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, la personne salariée de cette classe d'emplois assure le traitement et la production de la paie, traite les informations relatives aux absences et informe le personnel sur toutes les questions relatives à la paie. Elle ou il participe à la gestion de dossiers divers et à la production de certains rapports; Retraite Québec, Percos, CNESST, relevés d'emploi, etc.

Elle ou il développe et adapte des méthodes et procédures de travail et voit à leur application dans le cadre de la réalisation des activités courantes dans certains secteurs.

Elle ou il applique ou adapte des techniques de gestion à la réalisation d'activités administratives spécifiques et à la réalisation d'opérations courantes.

Elle ou il produit des rapports à l'intention des organismes concernés et en assure la transmission.

Elle ou il utilise un ordinateur et les divers logiciels nécessaires à l'exécution de ses travaux.

Elle ou il effectue des recherches sur Internet et peut être appelée à assister du personnel pour l'utilisation de logiciels propres à son travail.

CONCOURS S-129-25-26 (SUITE)

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN ADMINISTRATION (SUITE)

Elle ou il peut être appelée à initier des techniciennes ou techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail du personnel de soutien dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont elle ou il est responsable.

Au besoin, elle ou il accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité et expérience

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'administration générale ou en d'autres techniques appropriées à la classe d'emplois ou en d'autres techniques avec spécialisation appropriée à la classe d'emplois, ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Exigences particulières

Avoir des connaissances en bureautique. Les candidats et candidates sélectionnés devront réussir les tests du Centre de services scolaire portant sur des logiciels (traitement de texte et tableur) et sur la connaissance du français (résultat minimal exigé pour chaque test : 60 %).

Atouts

- ❖ Expérience de travail avec un système de paie.
- ❖ Connaissances au niveau du traitement des dossiers des droits parentaux et de la CNESST.

SEULES LES PERSONNES RETENUES SERONT CONTACTÉES

Nous souscrivons au principe d'équité en matière d'emploi. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.